



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
10.01.2006

Date de la convocation des conseillers:
10.01.2006

point de l'ordre du jour :
10

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 janvier 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Hoffmann, Snel, Roller, Huss, Jaerling, Codello, Zwally, Wohlfarth, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal

Absents : Braz, échevin, Maroldt, Hannen, Knaff, Hildgen, Weidig, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Legs de feu Monsieur Joseph Steichen

Vu la déclaration de succession du 28 octobre 1997 de Monsieur Jos Steichen, célibataire, né à Schouweiler le 7 mars 1924, ayant demeuré en dernier lieu à L-4275 Esch-sur-Alzette, Place de la Paix n°12, décédé « testat » à Esch-sur-Alzette le 5 février 2004 sans laisser d'héritier réservataire ;

Considérant qu'en vertu de la déclaration de succession précitée, la Fabrique d'Eglise Marie-Reine d'Esch-Lallange est instituée légataire universel ;

Vu la délibération du conseil de la Fabrique d'Eglise Marie-Reine d'Esch-Lallange du 14 mars 2005 portant acceptation de la succession de feu Joseph Steichen, concernant le solde de son compte d'épargne, à savoir € 209.311,65 (valeur jour du décès) ;

Vu la loi du 11 mai 1892 concernant l'acceptation des libéralités faites au profit de l'Etat, des communes et établissements publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**Par 12 voix oui et 1 abstention
avis favorablement**

l'acceptation du legs préqualifié d'un montant de € 209.311,65 (solde du livret d'épargne de M. Steichen), en faveur de la Fabrique d'Eglise Marie-Reine d'Esch-Lallange.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 20/01/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,